

« Sois foot, le sport comme école de la vie »



Judi 28 janvier 2021



MESDAMES

FRANCHISSEZ LA BARRIÈRE

LE CLUB A BESOIN DE VOUS
REJOIGNEZ-NOUS



FFF.fr @equipedefrance @fff

EDITO

SOIS FOOT LE SPORT COMME ECOLE DE LA VIE SAISON 2019-2020

Ce Samedi, le District de l'Hérault est allé à la rencontre de clubs pour remettre les dotations 2019-2020 dans le cadre des partenariats avec le Crédit Agricole, partenaire majeur de la FFF et de la Caisse Régionale Crédit Agricole du Languedoc, partenaire local associé au Challenge Départemental "Sois Foot, Le Sport comme Ecole de la Vie"

Crise sanitaire oblige, ces dotations n'ont pas été remises comme les années précédentes au Crédit Agricole lors de la cérémonie des labels FFF-CA, les labels 2020 n'ayant pas été attribués.

Jean Claude Printant, président honoraire et David Blattes, président du District, accompagné de Frédéric Gros, référent programme éducatif fédéral et représentant le Crédit Agricole du Languedoc ont remis jeu de maillots et sacs de sport aux clubs de Saint-Aunes et Jacou-Clapiers, vainqueurs des challenges mensuels "Sois Foot, Le Sport comme Ecole de la Vie" de Janvier et Février 2020 sur les thèmes de l'engagement Citoyen et de l'arbitrage.

Le club de Jacou-Clapiers s'est vu remettre le coup de Cœur du Crédit Agricole District de l'Hérault associé au partenariat label.

Nous remercions les élus de Saint-Aunes, M Hughes maire et son adjoint aux sports de leurs présences.
Nous remercions les clubs de leur accueil et implication dans l'organisation de ces remises effectuées dans le plus grand respect des mesures sanitaires.

Tous prêts, Sois Foot, Le Sport comme Ecole de la Vie.

SOMMAIRE

L'ACTU DE LA SEMAINE	5
PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION	7
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA SECTION LOIS DU JEU (CDA)	8



Mise en page : Morgan Billaut

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

District de l'Hérault de Football

66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierresvives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

L'ACTU DE LA SEMAINE**LE CHALLENGE DEPARTEMENTAL**

Challenge Départemental Saison 2020 - 2021

DISTRICT DE L'HERAULT
CONCOURS ACTION DU MOIS **Novembre 20**
CULTURE FOOT**PALMARES****1er FRONTIGNAN****2eme PRADES LE LEZ****3eme LA CERMONTAISE**

Le Challenge Départemental « Sois Foot, le Sport comme École de la Vie – Crédit Agricole du Languedoc » mis en place par le District de l'Hérault de Football sert de support aux challenges régionaux et national pour valoriser les actions des clubs engagés dans le Programme Educatif Fédéral.

A l'invitation de Frédéric Gros, référent PEF du District, douze personnes, membres du comité directeur, de commissions, salariés et jeunes en mission de service civique de la saison 2020/2021, ont analysé les actions éducatives sur le thème de la Culture Foot, transmises par les clubs héraultais avant le 5 Décembre 2020.

8 clubs sont nominés pour le titre de l'action du mois « Sois Foot... Le Sport comme École de la Vie – Crédit Agricole du Languedoc » Action Culture Foot Novembre 2020 » :

G.C Lunel, A.S Frontignan AC, La Clermontaise, U.S Saint Martin De Londres, F.C Pradéen, O Midi Lirou, S.O Aniane, Jacou Clapiers FC

Nous remercions les clubs pour la qualité de leur travail, la clarté de la fiche envoyée, l'engagement des éducateurs-dirigeants-joueurs dans le Programme Éducatif Fédéral.

Le palmarès est le suivant :

- 1) AS FRONTIGNAN AC pour l'action « Les Ventres Bleus ne lâchent pas pendant le confinement »
- 2) FC PRADEEN pour l'action « Fabrique ta cocotte »
- 3) LA CLERMONTAISE FOOTBALL pour l'action « Portraits d'Educateurs »

Soyons prêts, ensemble nous irons plus loin.

Frédéric GROS, Référent PEF District Hérault

NEWSLETTER



La Newsletter du mois Janvier. ?

[Elle est ICI](#)

PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

ADDENDA au Procès-verbal du Comité de Direction du 19 janvier 2021

Il Fallait lire :

Commission de la Pratique Sportive Président : Mazouz Belgharbi

Section Foot Animation

Blanc Henri
Caruso Benjamin
Frayse Claude
Huc Alain (président du Foot à 8)
Jost Gabriel
Legras David
Lione Michel
Malzieu Gilbert
Odin Gaëtan (président du Foot à 5)
Rey Guy

Section Foot diversifié

Arnal Yvon (président)
Azais Fabien
Fekraoui Khalid
Frayse Claude
Etienne Fabrice
Gaze Bernard
Goupil Marc
Hoarau Jonathan

Commission des délégués

Arnal Yvon (président)
Barbusse Janick
Ben bouzza Ali
Benard Vincent
Delcroix Patrick
Diaz Guillaume
Kervennal Yves
Mas Didier
Michelier Guy
Sartori Richard
Segura Stephan

Le Président,
David BLATTES

Le Secrétaire de séance,
Joseph CARDOVILLE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA SECTION LOIS DU JEU (CDA)

Réunion téléphonique du lundi 11 janvier 2021

Présidence : M. Sylvain PALHIES

Présents : MM. Gilles BASTOS – Gérard GOUEL

Le procès-verbal de la réunion 28 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

THEZAN SAINT GENIES 1 / VIA DOMITIA USCNM 1

Match n° 22924288 U19 phase 1 (D) du 10 octobre 2020

Courriel du club Via Domitia en date du 12 octobre 2020

Par courriel envoyé par la boîte mail officielle du club, le Vice-Président et entraîneur du club Via Domitia USCNM, Monsieur David NIVALLE, licence n° 2400582285, rapporte plusieurs anomalies notamment sur les décisions disciplinaires prises par l'arbitre officiel de la rencontre (dossier transmis à la Commission de Discipline), et indique que, selon lui, **le match ne serait pas aller à son terme.**

Après étude de la déclaration de Monsieur David NIVALLE, de la feuille de match, des rapports de l'arbitre et du délégué, la section loi du jeu constate :

- Monsieur David NIVALLE a signé la feuille de match sans inscrire de réserve ni d'observation d'après match
- Aucune réserve technique n'a été portée sur le terrain par une personne qualifiée, ni reportée sur la feuille de match, conformément à l'article des Règlements Généraux de la F.F.F.

Selon l'article 146 alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F., « la faute technique, qui correspond à une décision de l'arbitre non conforme aux Lois du Jeu, n'est retenue que si la Commission compétente juge qu'elle a une incidence sur le résultat final de la rencontre ».

D'après la loi 5 alinéa 3 IFAB (International Football Association Board), « l'arbitre remplit la fonction de chronométrateur » et la loi 7 alinéa 3 « l'arbitre **peut** prolonger chaque période pour compenser les arrêts de jeu ».

Or il ressort des rapports des officiels (arbitre et délégué) que le rencontre est arrivée à son terme, arrêts de jeu compris. Il convient également de préciser que l'arbitre « **peut** prolonger [les] périodes », et non DOIT.

Enfin, selon l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F., « pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve du contraire ».

Les temps de jeu ont été respectés d'après les rapports des officiels, l'arbitre a respecté les lois du jeu 5 et 7, la faute technique de la part de l'arbitre ne peut donc être retenue par la section.

Monsieur David NIVALLE n'a apporté aucune preuve prouvant que la rencontre n'a pas été à son terme conformément à l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Monsieur David NIVALLE n'a pas porté de réserve conformément à l'article 146 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Par ces motifs,

Jugeant en première instance,

La section Loi du Jeu agissant par délégation permanente de la CDA dit :

- **confirmer le résultat acquis sur le terrain à savoir quatre (4) buts à un (1) en faveur de Thézan Saint Génies 1.**
- **porter au débit du club VIA DOMITIA USCNM les droits de confirmation de réserves de trente euros (30 €) (article 186-1 des Règlements Généraux de la F. F. F. et JO n°2 du 31 juillet 2020).**
- Transmet le dossier à la Commission compétente aux fins d'homologation

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans un délai de sept jours selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

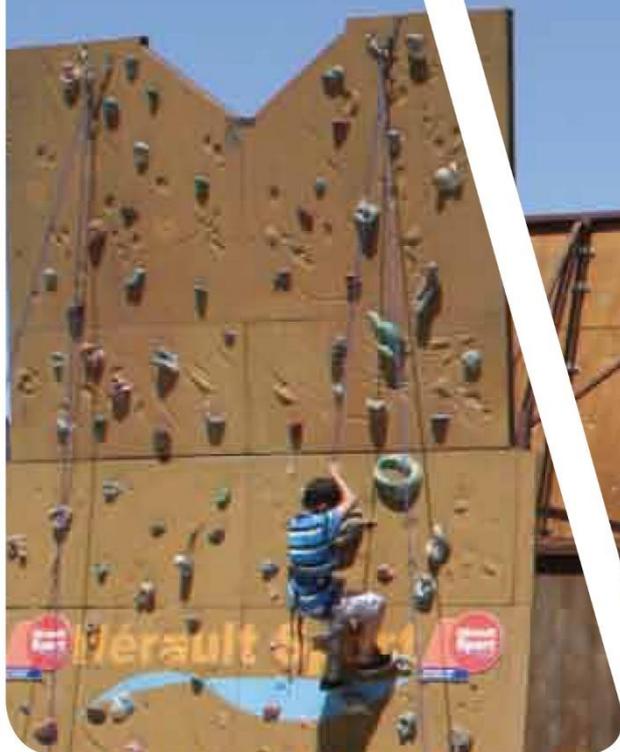
Prochaine réunion sur convocation

Le Président,
Sylvain Palhies

Le Secrétaire de séance,
Gérard Gouel

Hérault Sport

vous accompagne à
tous les âges et sur
tous les terrains !



Infos

04.67.67.38.00

Maison départementale des sports «Nelson Mandela»

ZAC pierresvives - 66, Esplanade de l'Égalité

BP 7250 - 34 086 Montpellier Cedex 4

e-mail : info@heraultsport.fr

**Hérault
Sport**

Vivons le sport
dans l'Hérault